

# REGLEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Quelques précisions sur les modalités de fonctionnement de l'EPS

au Collège Louise Michel

---

**A la sonnerie**, les élèves sont pris **dans la cour, rangés** sur l'emplacement tracé au sol et réservé à leur classe, et sortent tous ensemble du collège, accompagnés de leur professeur.

L'élève rejoignant le rang sur le trottoir sera considéré « en retard » et s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur du collège.

## **La tenue :**

Tous les élèves doivent arriver en cours avec une tenue appropriée aux pratiques sportives :

- une paire de chaussures multisports, lacets serrés (les autres modes de fermeture sont déconseillés car ils risquent d'entraîner des traumatismes pour des enfants en pleine croissance)
- un bas de survêtement ou un short,
- un tee-shirt et/ou un sweat-shirt. Par souci d'hygiène et de respect de soi et des autres, il est vivement recommandé de changer ce tee-shirt à la fin des cours.

Et aussi :

- les cheveux longs ou mi-longs attachés, sans casquette ni bonnet sur la tête sauf si le professeur l'autorise, en fonction de la météo.
- sans bijoux ni objets de valeur dans les poches (MP3, portable... laissés de préférence à la maison ou éteints et rangés dans les sacs)
- sans chewing-gum ni bonbon.

## **Pour les séances de natation, en 6<sup>ème</sup> :**

L'élève doit se munir d'un sac contenant :

- un maillot de bains : bermuda ou short interdit pour les garçons, maillot de bains une pièce recommandé pour les filles,
- un bonnet de bain,
- une serviette.

L'élève sans tenue de natation doit le signaler au professeur **avant** que le groupe quitte le collège, et **restera en permanence**.

Au bout de 3 oublis de tenue d'EPS ou de natation, l'élève sera sanctionné par une heure de retenue et devra recopier le règlement d'EPS.

**Il n'est pas nécessaire d'acheter des équipements sportifs coûteux.**

## **Les règles de déplacement et de sécurité vers les installations :**

### **- Sur les trottoirs**

Les élèves se suivent de près, rangés par 2 (et non pas 3 ou 4), veillant à toujours laisser un passage suffisant aux autres piétons.

Ils marchent sans se précipiter mais sans traîner aussi, exclusivement sur le trottoir, jamais sur la chaussée.

Ils ne traversent jamais la route seul(s). Ils doivent s'arrêter à chaque passage piéton et attendre le signal du professeur pour traverser.

Les élèves ne doivent en aucun cas jouer (se chamailler, se pousser...). Ils peuvent parler (sans hurler) et goûter.

Ils n'ont pas le droit d'entrer dans les magasins.

L'utilisation des MP3, portables etc. est interdite pendant les déplacements.

## **Les règles à respecter sur ou dans les installations :**

Il est interdit d'entrer dans la salle d'EPS du collège, les locaux de rangement, les vestiaires ou toilettes sans y avoir été préalablement autorisé par le professeur.

Un vestiaire Garçons et un vestiaire Filles sont attribués. Les élèves doivent garder leur vestiaire propre et en bon état. Il est interdit d'entrer dans le vestiaire du sexe opposé.

Par sécurité, il est interdit de se suspendre aux paniers de basket, aux buts de hand ou de foot, de jouer avec les agrès ou tout matériel entreposé dans les installations.

Pendant le cours, les élèves doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Si des dégradations sont constatées, elles peuvent faire l'objet d'un remboursement par la famille de l'élève responsable.

Aucun élève ne peut quitter le cours sans l'autorisation du professeur.

## **Dispense de cours :**

Pour toute dispense de cours, l'élève doit présenter le mot ou le certificat médical attestant de son inaptitude et de la durée de celle-ci au professeur d'EPS **avant le départ pour l'installation**. Il assistera au cours ou restera en permanence selon l'inaptitude et la décision du professeur d'EPS.

### **En aucun cas, il ne sera libéré.**

Il fera enregistrer son certificat médical auprès du CPE.

**Le règlement intérieur du collège s'applique pendant les déplacements et les activités liés à l'EPS, même à l'extérieur du collège.**

**L'élève doit toujours avoir son carnet de correspondance et être en mesure de le présenter à son professeur (y compris en natation)**

**Pour tout manquement à ces règles élémentaires de fonctionnement, d'hygiène et de sécurité, l'élève sera d'abord averti puis sanctionné selon le règlement intérieur du collège.**

L'équipe des Professeurs d'EPS

Lu avec mon enfant,  
**Signature des parents**

**Signature de l'élève**